



Le projet

Ruelles Vertes est un projet de Nature Québec, via son programme Milieux de vie en santé. Son objectif est de vous engager, citoyen-ne-s, dans le verdissement et l'aménagement de votre ruelle !

Propriétaires et locataires, vous êtes appelé-e-s à transformer votre ruelle grâce à différents types d'aménagements (plantation de vivaces, d'arbres et d'arbustes), jardins collectifs, intégration de stratégies visant à réduire la circulation de transit et la vitesse automobile, décorations saisonnières, mobilier urbain, création d'œuvres d'art, etc.)

Nature Québec vous accompagne dans l'action!

- Offre un support à la planification et réalisation du projet de ruelles vertes
- Organise et anime des tables de consultation citoyenne
- Propose des concepts d'aménagement
- Offre un financement jusqu'à 2 500 \$ pour la réalisation des aménagements
- Aide à la recherche de commandites afin de bonifier votre projet et ses aménagements
- Coordonne le projet avec vous la première année
- Partage d'outils et suivi

Les avantages d'une ruelle verte

- Diminution de la température ambiante et création d'îlots de fraîcheur
- Opportunité de jardinage et d'agriculture urbaine
- Ralentissement de la circulation automobile pour la sécurité de tou-te-s
- Lieu de socialisation pour des fêtes et des activités de voisinage
- Création d'un fonds collectif pour l'entretien (ex. déneigement, achat de nouveaux végétaux)
- Appropriation de votre milieu pour en faire un milieu de vie en santé !

Les critères d'admissibilité

- La ruelle soumise en candidature doit inclure toutes les parties communicantes de la ruelle¹
- Accord écrit du, de la ou des propriétaire-s de la ruelle, dans les cas où celle-ci ne serait pas sous l'administration provisoire de Revenu Québec, ni divisée en lots contigus entre les propriétaires riverain-es.
- Adhésion de plus de 50% des propriétaires (résident-e-s et non-résident-e-s)
- Mobilisation citoyenne déjà en place (adhésion au projet et intérêt à s'impliquer)
- Impact potentiel du verdissement pour la création d'îlots de fraîcheur (verdissement permanent)
- Impact potentiel sur le quartier (présence d'îlot de chaleur urbain, populations vulnérables, etc.)

Participez au mouvement des ruelles vertes à Québec!

Pour plus d'information

L'Équipe Ruelles Vertes
ruellesvertes@naturequebec.org

www.ruellesvertes.org
418-648-2104, poste 2054

¹ C'est-à-dire que le projet ne peut pas cibler seulement une portion de la ruelle et de ses riverain-e-s. L'ensemble des riverain-e-s, incluant les commerçant-e-s et institutions s'il y a lieu, doit être consulté dans les démarches du projet. L'emplacement et le détail des aménagements résulteront de ces consultations.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

1. Détails de la candidature

Identification de la personne responsable de la candidature.	Prénom, Nom	
	Adresse	
	Courriel	
	Téléphone	
Nom du quartier où se trouve la ruelle?		
Localisation de la ruelle (4 rues qui encadrent votre ruelle)		
À qui appartient la ruelle ? ²		
Existence d'un comité de ruelle? Si oui, de quoi s'occupe-t-il et depuis quand existe-t-il?		
Possibilité de verdissement permanent ³ et/ou de perméabilisation des sols dans votre ruelle? Si oui, précisez.		

2. Présentez-nous votre ruelle

Joindre à ce formulaire un texte décrivant votre ruelle (600 mots et moins) en y intégrant les informations suivantes :

- Communauté de ruelle (contacts avec les voisin-e-s, enfants, événements dans la ruelle...)
- Utilisations de la ruelle (stationnement, entreposage, transit (piéton-ne-s, vélos, voitures), espace de jeu, commerces et institutions, etc.)
- Problématiques et situation actuelle (circulation, sécurité, verdissement, gestion des eaux de pluie, etc.)
- Désirs d'aménagement (convivialité, verdissement, sécurité et ralentir la circulation automobile, etc.)
- Des images (insérez des images représentant les problématiques et aménagements déjà présents, s'il y a lieu)
- Une vue aérienne de la ruelle (une capture d'écran *Google Maps* en « *street view* », par exemple)

3. Obtenez l'accord de plus de 50% des propriétaires riverain-es et du, de la ou des propriétaire-s de la ruelle

Veuillez joindre le [document d'adhésion des propriétaires résident-e-s et non résident-e-s et locataires riverain-e-s complétée en version électronique](#). L'accord des locataires n'est pas obligatoire, mais sera **valorisé** dans l'analyse des candidatures.

Envoyez ce formulaire complété, le texte présentant votre ruelle, l'accord écrit du, de la ou des propriétaires de la ruelle ainsi que le document d'adhésion des propriétaires et locataires riverain-e-s avant le **1^{er} décembre 2022** à ruellesvertes@naturequebec.org.

L'analyse des candidatures est basée sur les critères de sélection de la page 1. Les ruelles sélectionnées seront contactées en janvier 2023.

² Nom de l'institution, du ou des particuliers ou inscrire « divisée en lots riverains » si telle est la situation (par ex. fréquent dans Montcalm)

³ C'est-à-dire que le projet permet de faire de la plantation en pleine terre et de planter des végétaux vivaces. La plantation d'arbres et d'arbustes dans la ruelle ou sur les terrains riverains en bordure de la ruelle sont des interventions prioritaires.